

**REPUBLIQUE FRANCAISE****DEPARTEMENT DE LA SOMME****COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EST DE LA SOMME****ARRONDISSEMENT DE PERONNE****EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE****DATE :**

. de la convocation : 15.09.2022

. d'affichage : 26.09.2022

**N° de la délibération : 2022-175****NOMBRE DE CONSEILLERS :**

. en exercice : 63

. présents : 41

. votants : 57

L'an deux mille vingt deux, le vingt deux septembre, à 18 heures, le Conseil Communautaire de l'Est de la Somme, légalement convoqué, s'est réuni au pôle multifonction de NESLE, sous la présidence de Monsieur José RIOJA, Président.

Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de MM. DE WITASSE THEZY Charles, BARBIER Marc, Mme, DELEFORTRIE Luciane, M. ZOIS Christophe, Mme VASSEUR Julie, MM. HAY Francis, DUCAMPS Thomas, Mme CHAPUIS-ROUX Elodie, M. BRUCHET Antoine, Mme POLIN Justine, MM. GRAVET Jacques, PINCHON Jacques, WISSOCQ Jean-Marc, BECQUERELLE David, SLOSARCZYK Florian, DEMULE Frédéric, Mme TOTET Fanny, MM. MEREL Michel, BELLARD Joël, MUSEUX Gérard, DELVILLE Jean-Pierre, LEMAITRE Jean-Pierre.

M. DE WITASSE THEZY Charles avait donné pouvoir à M. RIOJA José.  
Mme DELEFORTRIE Luciane avait donné pouvoir à M. LALOI François.  
M. ZOIS Christophe avait donné pouvoir à M. ORIER Francis.  
Mme VASSEUR Julie avait donné pouvoir à Mme LEFEVRE Sandra.  
M. HAY Francis avait donné pouvoir à Mme RAGUENEAU Françoise.  
M. DUCAMPS Thomas avait donné pouvoir Mme VERGULDEZOONE Nathalie.  
Mme CHAPUIS-ROUX Elodie avait donné pouvoir à M. LEGRAND Eric.  
M. BRUCHET Antoine avait donné pouvoir à M. MERLIER Jacques.  
M. GRAVET Jacques avait donné pouvoir à M. URIER Francis.  
M. PINCHON Jacques avait donné pouvoir à M. BOITEL Francis.  
M. WISSOCQ Jean-Marc avait donné pouvoir à M. SCHIETTECATTE Benoît.  
M. BECQUERELLE David avait donné pouvoir à M. LEFEBVRE Eric.  
M. DEMULE Frédéric avait donné pouvoir à Mme COULON Stéphanie.  
Mme TOTET Fanny avait donné pouvoir à M. PECRIAUX Lucas.  
M. BELLARD Joël avait donné pouvoir à M. DOUTART Jean-Luc.  
M. LEMAITRE Jean-Pierre avait donné pouvoir à Mme POTURALSKI Patricia.

Secrétaire de séance : M. BOITEL Francis

**OBJET :**

**FONDS DE CONCOURS VOIRIE 2022**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5214-16

Vu l'avis favorable de la Commission « Aménagement – Cadre de vie » du 29 octobre 2018 fixant les travaux éligibles, les modalités de l'aide et de la subvention communautaire et les conditions d'attribution

Vu la demande de fonds de concours présenté par le bénéficiaire auprès de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme

Vu l'avis favorable des élus statuant sur les dossiers de demande de fonds de concours,

Communes	Lieux	Description des travaux	Montant HT	Taux	Montant subvention demandée	Montant HT des travaux pris en compte	Subvention proposée
Billancourt	Rue St Georges	Elargissement de la route	69 160.00 €	25%	17 290.00 €	69 160.00 €	17 290.00 €
Rethonvillers	Sortie de sept fours jusqu'à Cremery	Réfection de la chaussée	49 097.00 €	25%	12 274.25 €	49 097.00 €	12 274.25 €

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve l'attribution des fonds de concours pour les travaux de voirie communale ci-dessus,

Autorise le Président à prendre toutes mesures nécessaires pour mettre en œuvre les fonds de concours,

Autorise le Président à signer les arrêtés fixant les modalités du fond de concours.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME



Le Président,

Le secrétaire de séance,